

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Délibération n° 2024-03

Nombre de représentants au Comité Syndical :

en exercice : 29 présents : 11 pouvoirs : 7 L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 5 mars à 9h30, le Comité Syndical du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la direction départementale du Conservatoire à Rodez.

Date de la convocation de la réunion : Lundi 26 février 2024

Date d'envoi des rapports : Lundi 26 février 2024

PRESENTS:

Mesdames Isabelle BAILLET-SUDRE, Michèle BUESSINGER, Dominique GOMBERT, Emilie SAULES-LE-BARS, Graziella PIERINI, Gisèle RIGAL, Régine TAUSSAT, Michèle VINCENT. Messieurs Claude ASSIER, Yves MAZARS, Nicolas WÖHREL.

Absents ayant donné POUVOIR :

Madame Valérie ABADIE-ROQUES à Monsieur Claude ASSIER, Monsieur Éric CANTOURNET à Madame Graziella PIERINI, Madame Martine CENSI à Madame Isabelle BAILLET-SUDRE Monsieur Joseph DONORE à Madame Régine TAUSSAT, Madame Francine LAFON à Madame Gisèle RIGAL, Madame Florence PHILIPPE à Monsieur Yves MAZARS, Madame Sylvie TAQUET-LACAN à Madame Michèle BUESSINGER

Absents EXCUSÉS:

Madame Monique ALIES
Madame Sylvie BOUCHAUD,
Madame Geneviève CAMBON
Monsieur Arnaud COMBET
Madame Gulistan DINCEL
Madame Karine HAUMAITRE
Madame Nathalie PUEL
Madame Christine PRESNE
Monsieur Jean-Philippe SADOUL
Madame Nadine TUFFERY
Monsieur Jean VALADIER

Présidente de séance : Madame Dominique GOMBERT

Admission créances en nonvaleur Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la convocation des membres du Comité Syndical le 26 février 2024, Considérant le rapport adressé le 26 février 2024,





5, Place Sainte Catherine – 12000 RODEZ Tél: 05 65 73 80 30 - <u>contact@crd-aveyron.fr</u>



Déposé en Préfecture le

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

7 2 MARS 2025

Approuve d'admettre en non-valeur les créances suivantes dont le recouvrement n'a pas pu être assuré, pour un montant de 518.92 €.

- Mme BOUMSESSE Limya Vienna redevable de la somme de 201,25 €.
- Mme FAURE Jacqueline redevable des sommes de 87,5 €.
- Mme SAGE Marion redevable de la somme de 205,45 €
- M. TAPAIO François redevable de la somme de 16,72 €

Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Dominique GOMBERT

Sens des votes : Pour : 18

Abstention: 0 Contre: 0

Ne prend pas part au vote : 0

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Admission créances en non-valeur

Date de décision: 05/03/2024

Date de réception de l'accusé 12/03/2024

de réception :

Numéro de l'acte : 20240305_03

Identifiant unique de l'acte : 012-251200986-20240305-20240305_03-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte: 7.10

Finances locales

Divers

Date de la version de la 29/08/2019

classification:

Nom du fichier: 2024_03_Admission_créances_non_valeurs.pdf (99_DE-012-

251200986-20240305-20240305_03-DE-1-1_1.pdf)